

Charte Qualité Fournisseurs

Une garantie de service

Dans le cadre sa certification ISO 9001 : 2008 délivrée par BUREAU VERITAS Certification (BVC), V2H s'est engagé à assurer auprès de ses clients un niveau de prestation défini et à rechercher de façon permanente son amélioration.

Afin d'atteindre ensemble l'objectif de satisfaction des clients, cette démarche implique un partenariat efficace et durable qui repose sur :

- une collaboration régulière et réactive de l'ensemble de ses fournisseurs et
- la mise en place de plans d'actions d'amélioration de la qualité.

Pour concrétiser ces engagements, V2H propose à l'ensemble de ses fournisseurs la signature de la présente charte qualité qui constitue une véritable garantie de service et qui donne lieu à des évaluations et des contrôles par le biais d'enquêtes de satisfaction.

V2H s'engage envers ses fournisseurs à :

- les choisir objectivement dans le respect du Code des Marchés Publics selon les règles de transparence et d'égalité de traitement en vertu du principe de « l'offre économiquement la plus avantageuse » (prix, qualité, coût global et délais)
- les évaluer par rapport à leur contrat sur le respect des délais et sur la qualité des prestations conformément aux exigences de la norme ISO 9001 : 2008
- leur communiquer régulièrement les résultats des enquêtes de satisfaction réalisées auprès de ses clients pour le domaine les concernant
- les payer dans les 30 jours à réception de la facture

Les fournisseurs s'engagent envers V2H à :

- offrir à ses clients une prestation de qualité dans le respect des règles de l'art liées à leur profession et se conformer aux conditions reprises dans leur contrat respectif
- concourir à la satisfaction des clients en véhiculant les valeurs de V2H dans le cadre de la réalisation des interventions (qualité de la prestation, respect des délais et courtoisie envers les clients)
- accepter le contrôle permanent de la qualité par V2H
- respecter les dispositions législatives, réglementaires et juridiques en vigueur régissant les entreprises et communiquer dans les meilleurs délais à V2H toute information relative à un changement de situation juridique

Pour Val' Hainaut Habitat

Le Directeur Général

Pour l'entreprise

Cachet de l'entreprise